



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté Préfectoral**  
**n° DDETS69\_SAP\_2025\_06\_04\_310**

**Récépissé de Déclaration**

d'un **Organisme de Services à la Personne (OSP)** enregistré  
sous le n° **SAP\_981981772 / SIREN\_981981772**

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST, PRÉFÈTE DU RHÔNE**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- VU le Code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;
- VU la première demande de déclaration déposée par l'entreprise Mme **LANCIEN Béatrice en qualité de dirigeant(e)**, domiciliée 25 allée Jean Pichon 69310 OULLINS-PIERRE-BENITE, auprès des services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Rhône en date du 10/04/2025 ;
- SUR proposition du Directeur départemental de la DDETS du Rhône ;

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'entreprise **LANCIEN Béatrice** domiciliée 25 allée Jean Pichon 69310 OULLINS-PIERRE-BENITE, ayant satisfait aux formalités de déclaration, conformément aux dispositions des articles L. 7232-1-1 à L. 7232-9 et des articles R. 7232-16 à R. 7232-22 du code du travail, est **enregistrée et déclarée en qualité d'OSP, sous le numéro SAP\_981981772**, pour assurer des prestations de Services A la Personne (SAP), sur le territoire national, pour une durée illimitée.

**Article 2** : Le présent récépissé de déclaration prend effet à compter du **10/04/2025**

**Article 3** : L'entreprise **LANCIEN Béatrice** est déclarée pour effectuer **au domicile des particuliers** les activités visées ci-dessous :

- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)

Article 4 : Ces activités exercées par l'OSP, sous réserve d'être **exercées à titre exclusif** (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les entreprises dispensées de cette condition), ouvrent droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par les articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

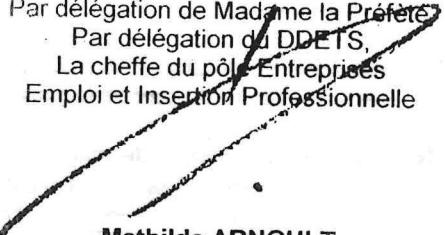
Article 5 : La déclaration peut être retirée à l'OSP dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 : Le Directeur départemental de la DDETS du Rhône est chargé de l'exécution du présent récépissé, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Villeurbanne, le 04/06/2025

Pour la Préfète,  
Par délégation,  
La Cheffe du Pôle Entreprises-Emploi et Insertion Professionnelle

Par délégation de Madame la Préfète  
Par délégation du DDETS,  
La cheffe du pôle Entreprises  
Emploi et Insertion Professionnelle

  
Mathilde ARNOULT

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ce récépissé est susceptible des voies de recours suivantes :

- d'un recours gracieux auprès du directeur départemental de la DDETS du Rhône, DDETS du Rhône, Pôle 2EIP, Service AME 8-10 rue du Nord 69625 VILLEURBANNE Cedex ;
- d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands - mission des services à la personne, 61 boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris cedex 13 ;
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Lyon – 184, rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet auprès du Tribunal Administratif de Lyon – 184, rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03.

Le tribunal administratif peut être saisi par la voie de l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).